



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Magistrats

Question écrite n° 12105

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la désaffection enregistrée dans le recrutement des magistrats. La mauvaise image du corps et la très mauvaise situation matérielle des magistrats ont généré une crise qui a fait chuter de 30 p 100 en trois ans les candidatures au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature. Le jury du concours n'a pas pu recruter suffisamment de candidats pour pourvoir les postes offerts par la Chancellerie. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour redonner à notre justice tant décriée, rapidité, efficacité et transparence.

Texte de la réponse

Reponse. - La présentation alarmiste de l'état du recrutement dans le corps judiciaire faite par l'honorable parlementaire repose sur des chiffres erronés. Le nombre des candidats présents aux épreuves d'admissibilité des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature s'est élevé à 1 092 en 1983, 1 144 en 1984, 1 268 en 1985, 1 414 en 1986, 1 401 en 1987 et 1 336 en 1988. Ces chiffres traduisent une augmentation de 22,3 p 100 du nombre des candidats présents entre 1983 et 1988 avec une croissance notable de près de 30 p 100 entre 1983 et 1986. Si ce nombre a baissé de 5,5 p 100 depuis 1986, il n'en reste pas moins que son importance demeure supérieure à celle enregistrée en 1985. En outre, s'il est exact que la totalité des postes offerts au concours externe (ou « concours étudiant ») n'a pu être pourvue en 1987 et en 1988, ce phénomène est trop récent pour qu'il en soit tiré un enseignement général et définitif. Le garde des sceaux est particulièrement attentif à l'évolution du recrutement dans le corps judiciaire et est attaché à ce que soient appelés vers la magistrature un nombre suffisant de candidats et, parmi eux, les meilleurs juristes. Aussi, dès lors que la situation l'exigera, il veillera à ce que toutes les mesures adéquates soient entreprises pour que les conditions du recrutement dans la magistrature soient préservées.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12105

Rubrique : Magistrature

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1875